

# ASSEMBLÉE NATIONALE

15 janvier 2021

---

HEURE SILENCIEUSE DANS LES MAGASINS - (N° 3684)

Tombé

## AMENDEMENT

N ° CE8

présenté par

M. Potier, Mme Battistel, M. Letchimy, M. Naillet et les membres du groupe Socialistes et apparentés

-----

### ARTICLE UNIQUE

À l'alinéa 4, substituer aux mots :

« une heure »,

les mots :

« deux heures ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe Socialistes et apparentés vise à doubler le temps hebdomadaire des heures dites silencieuses dans les commerces de détail d'une surface de vente supérieure à 1 000 mètres carrés.

Ce temps hebdomadaire de deux heures est d'ailleurs celui qui est appliqué par une coopérative de commerçants de la grande distribution française dans ses 1 600 magasins depuis le mois de décembre 2019.